

Stationnement des engins sur un accident de circulation

Aval

Accident

Amont

Autres
autorités
pour
services

Zone
CDT

Zone
sanitaire



Zone
technique

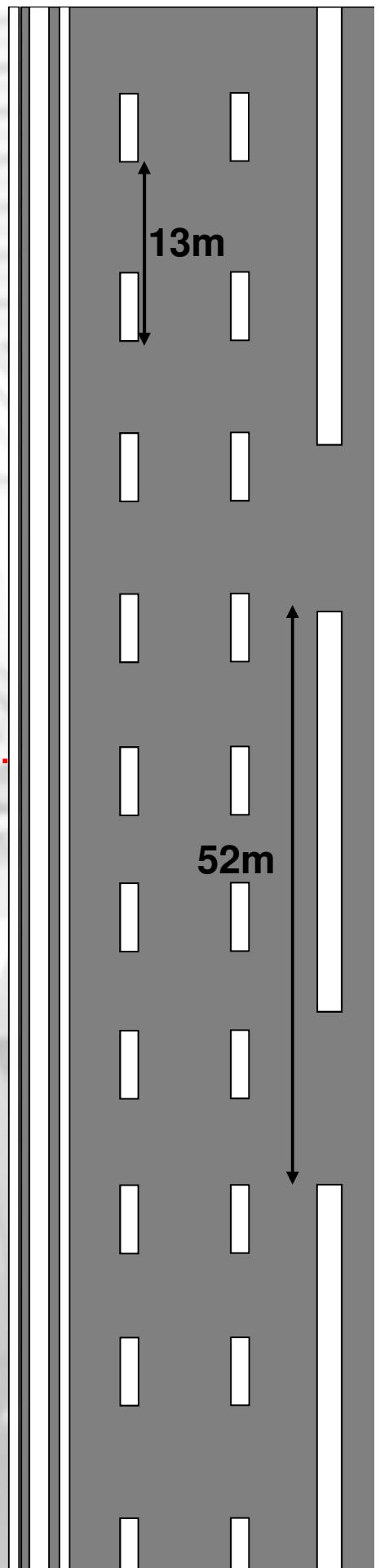
Zone
balisage

RAPPEL

Les distances sur la chaussée s'estiment à l'aide de la signalisation horizontale

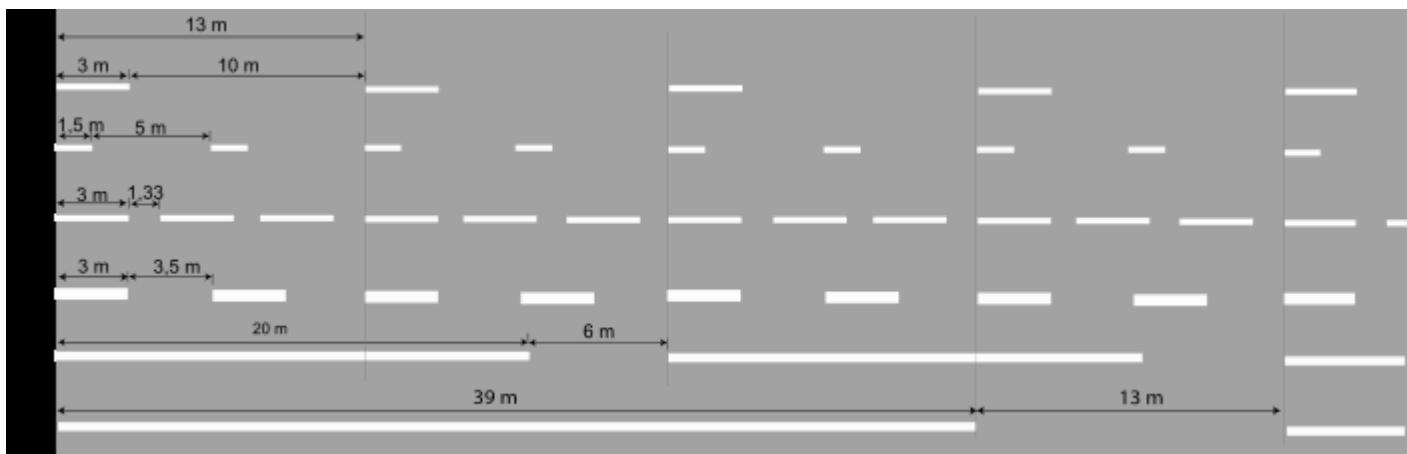
Entre 2 voies:
Une ligne discontinue (3m) + un vide (10m) = 13 mètres.

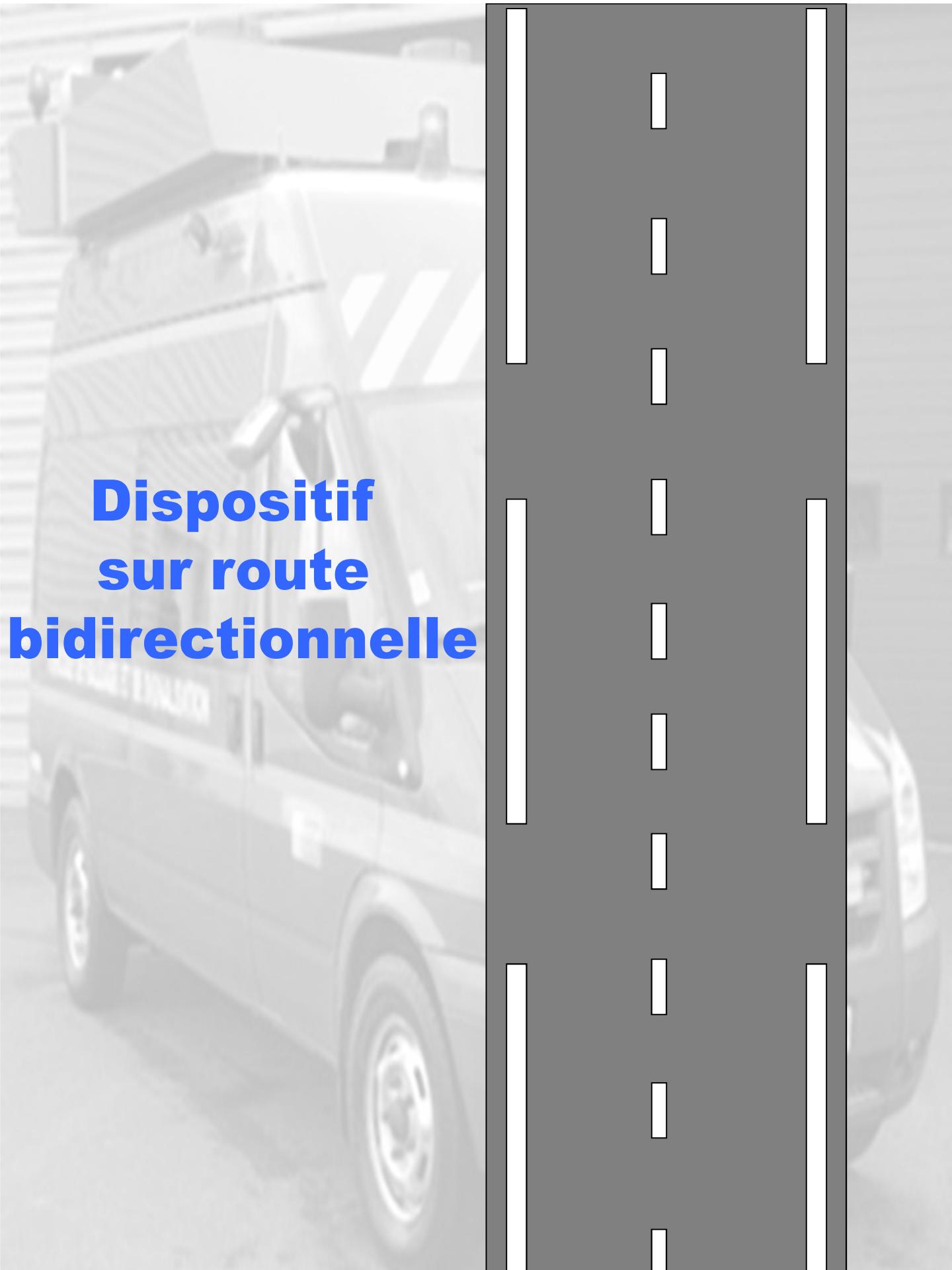
Entre la BAU et V1:
Une ligne(38m) + un vide (14m) = 52 mètres.



RAPPEL

**Les distances
sur la
chaussée s'estiment à l'aide
de la
signalisation horizontale**





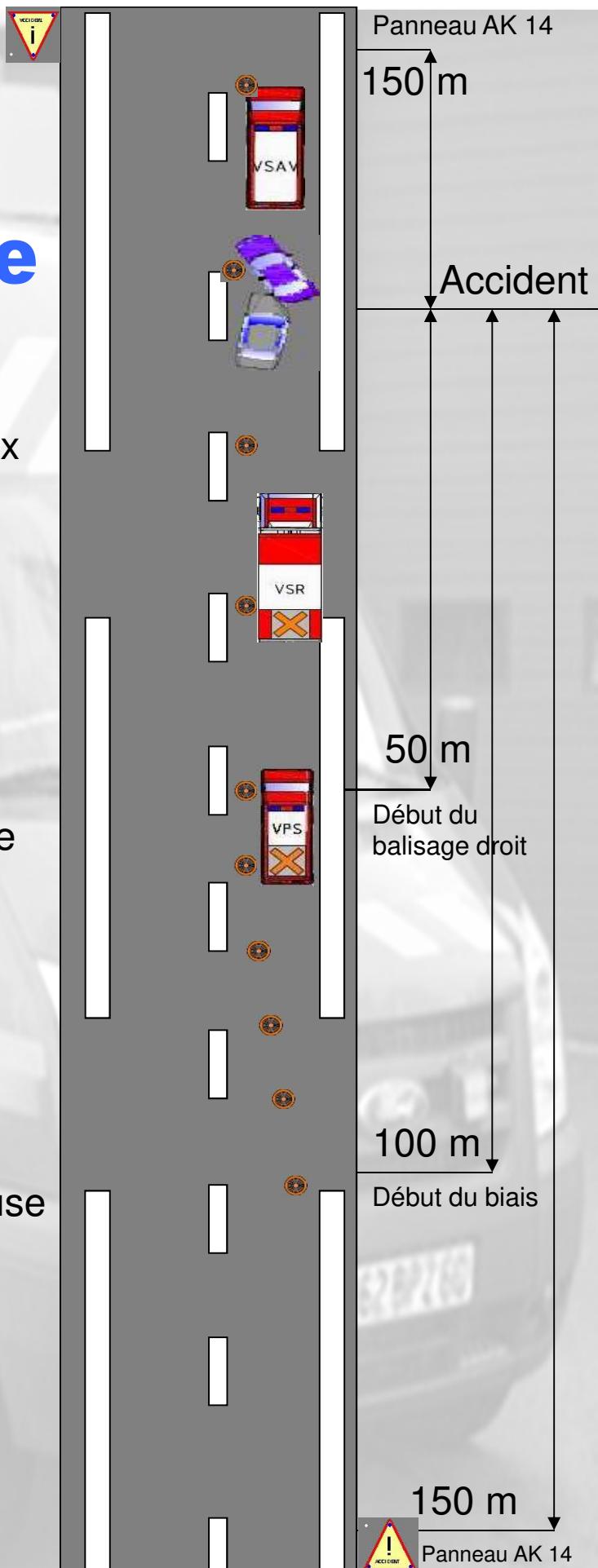
**Dispositif
sur route
bidirectionnelle**

Intervention sur route bidirectionnelle

Le COS adapte les distances aux caractéristiques du terrain (visibilité, courbe ou virage, circulation importante, etc.).

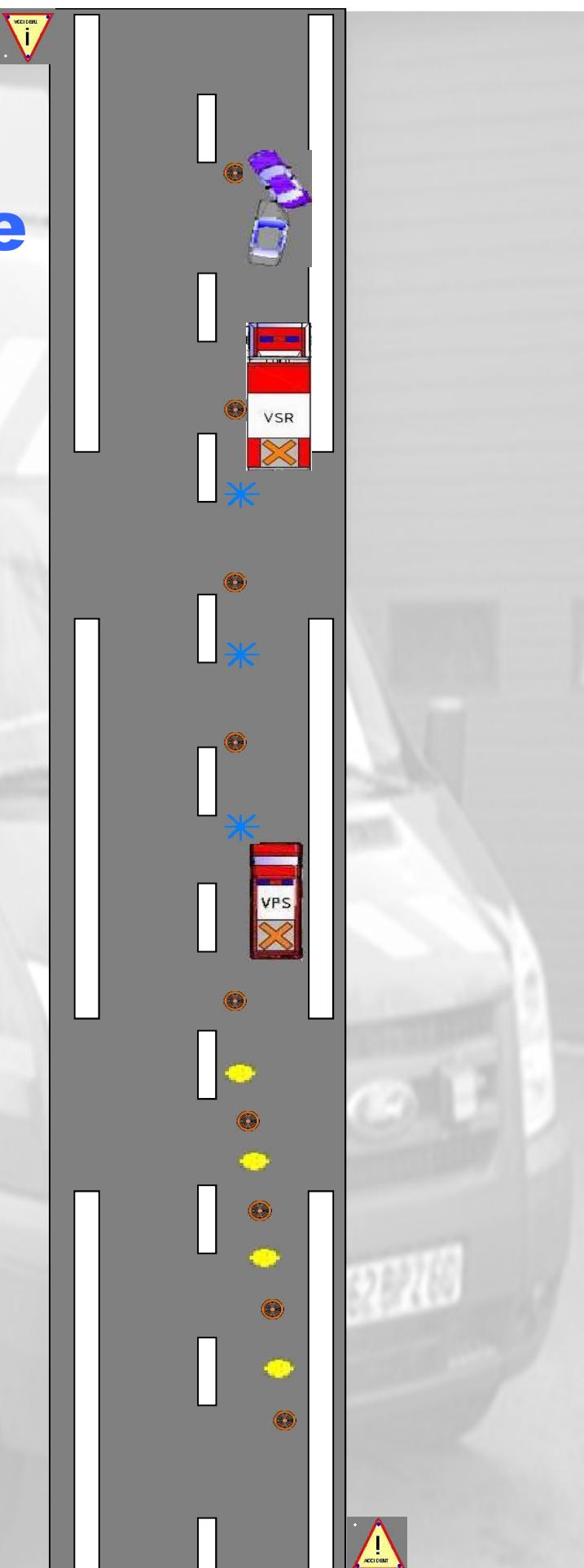
Le V.P.S affiche le message « Danger Accident » complété de la croix de St André.

Pour mémoire sur route bidirectionnelle la flèche lumineuse reste interdite.



Intervention sur route bidirectionnelle de nuit

Les balises auto-synchro se placent dans le biais et les plots lumineux à leds dans la signalisation droite.

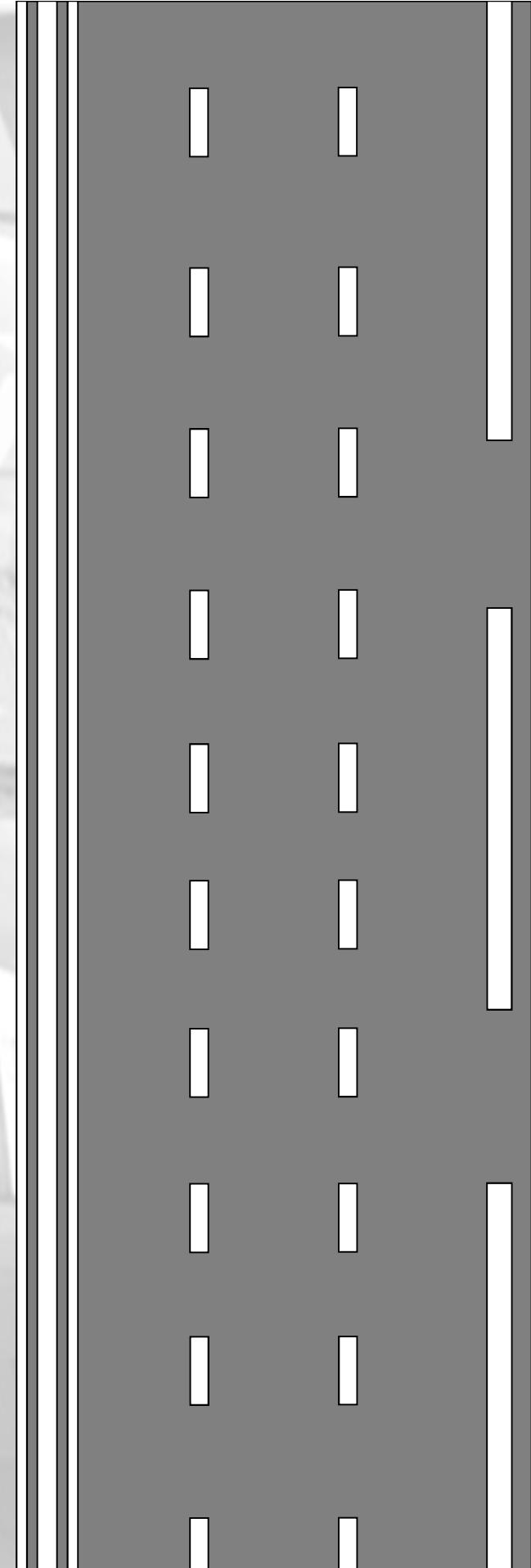


Attention:

Ne pas mettre les plots lumineux à leds dans la zone éclairée par le VSR.



Dispositif sur route unidirectionnelle



Dispositif sur route unidirectionnelle (voies rapides et autoroutes)

Les routes unidirectionnelles présentent un danger particulier lié à la vitesse élevée autorisée, qui augmente, en conséquence, les distances de freinage.

Les dispositifs de protection se déclinent selon deux niveaux:

La protection complète

C'est le dispositif habituel, toujours mis en place par défaut.

La protection simplifiée

Ce dispositif n'est déployé que si les conditions de visibilité sont bonnes et que la circulation est stoppée par l'accident.

Intervention sur route à chaussée séparée

B.A.U
Protection simplifiée et complète

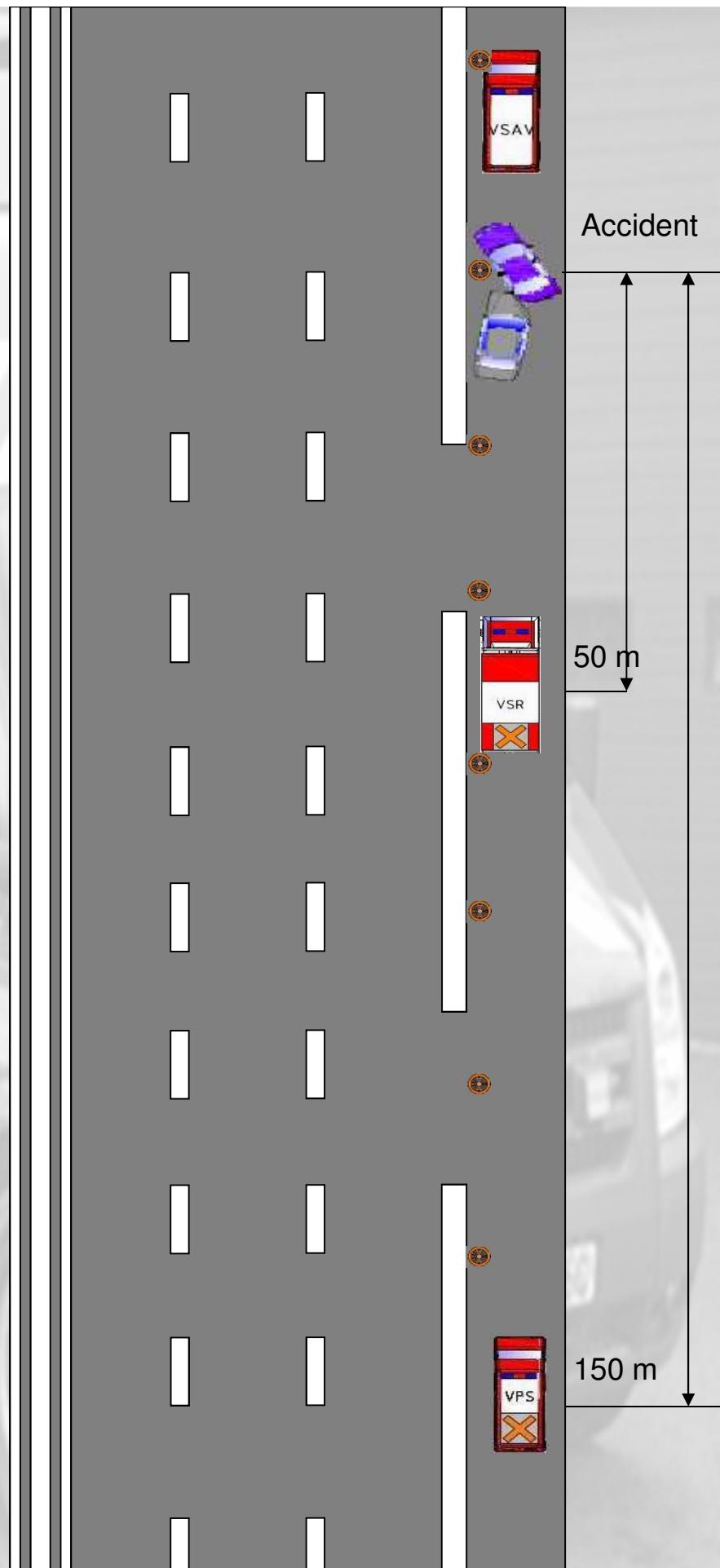
Attention:

Pas de flèche lumineuse
seule la croix de St André est
autorisée.

Possibilité de neutraliser V1
après concertation avec la
SANEF.

Certaines voies rapides ne
possèdent pas de B.A.U.

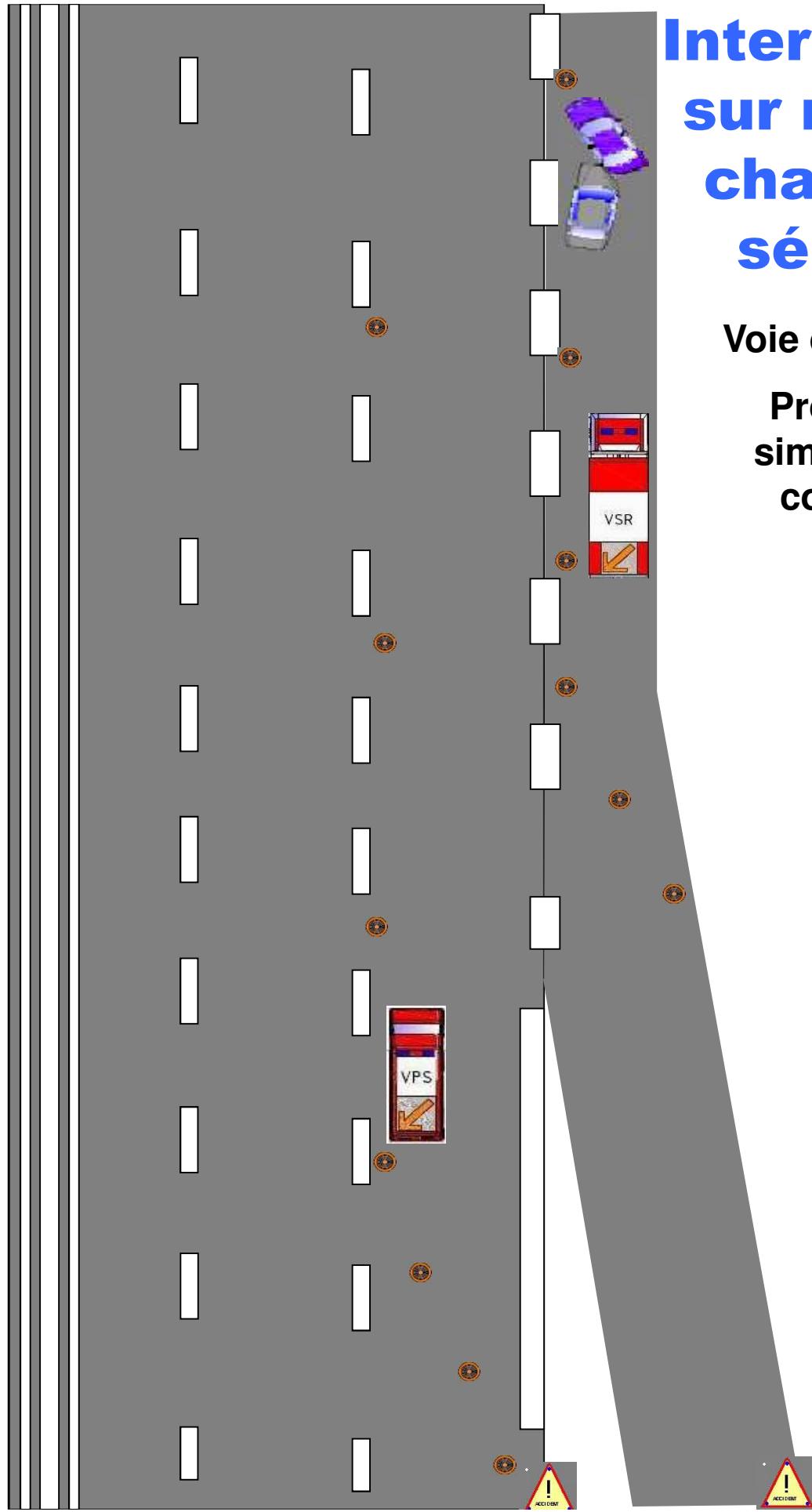
Dans ce cas neutraliser B.A.U
+ V1 avec emploi des flèches
lumineuses.



Intervention sur route à chaussée séparée

Voie d'insertion

Protection
simplifiée et
complète



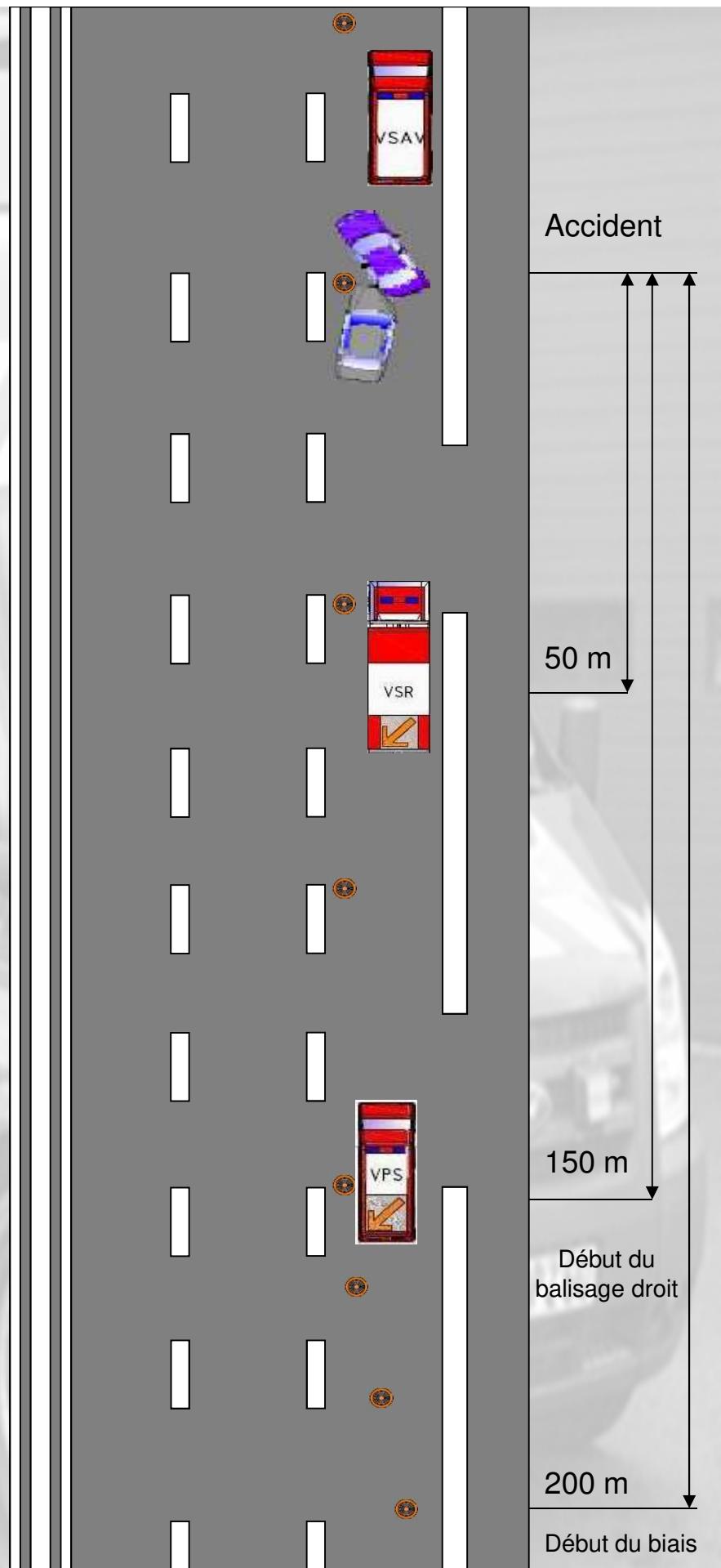
Intervention sur route à chaussée séparée

Voie 1 Protection simplifiée

Les cônes sont placés à l'intérieur de la voie neutralisée:

- 1 cône tous les 10 mètres pour le biais.
- 1 cône toutes les deux lignes pour le balisage droit.

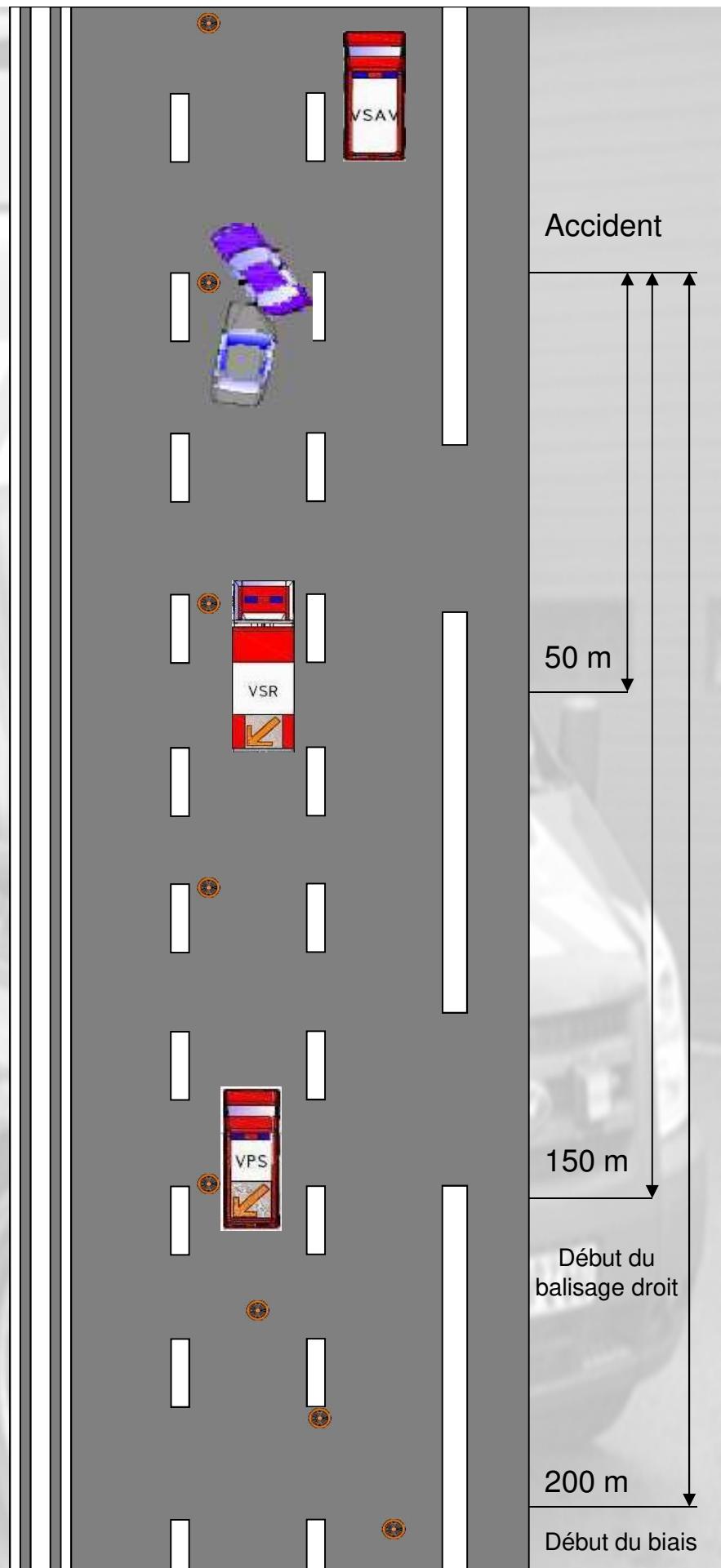
Pas de triangle AK 14



Intervention sur route à chaussée séparée

Voie 1 et Voie 2
Protection simplifiée

Pas de triangle AK 14

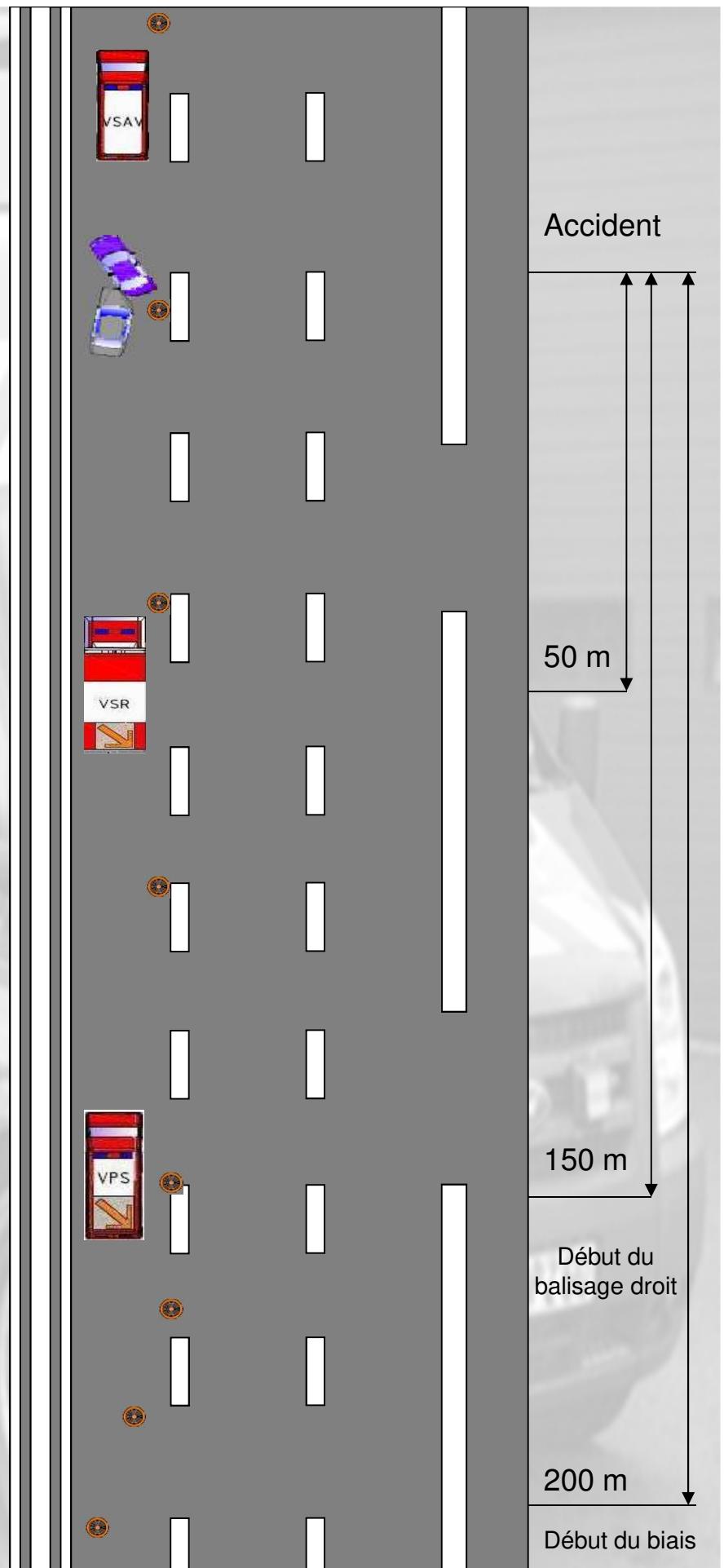


Intervention sur route à chaussée séparée

Voie 3

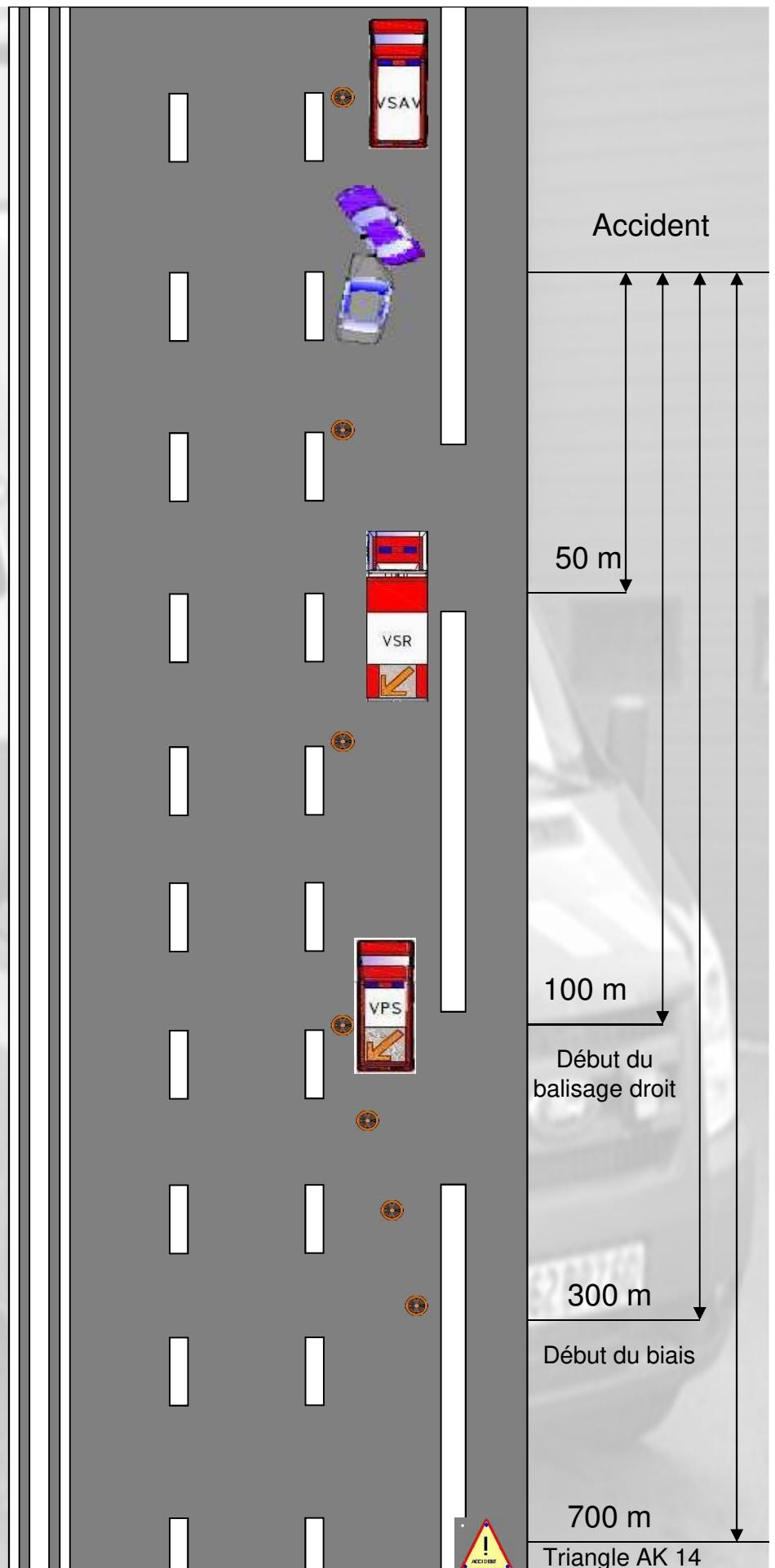
Protection simplifiée

Pas de triangle AK 14



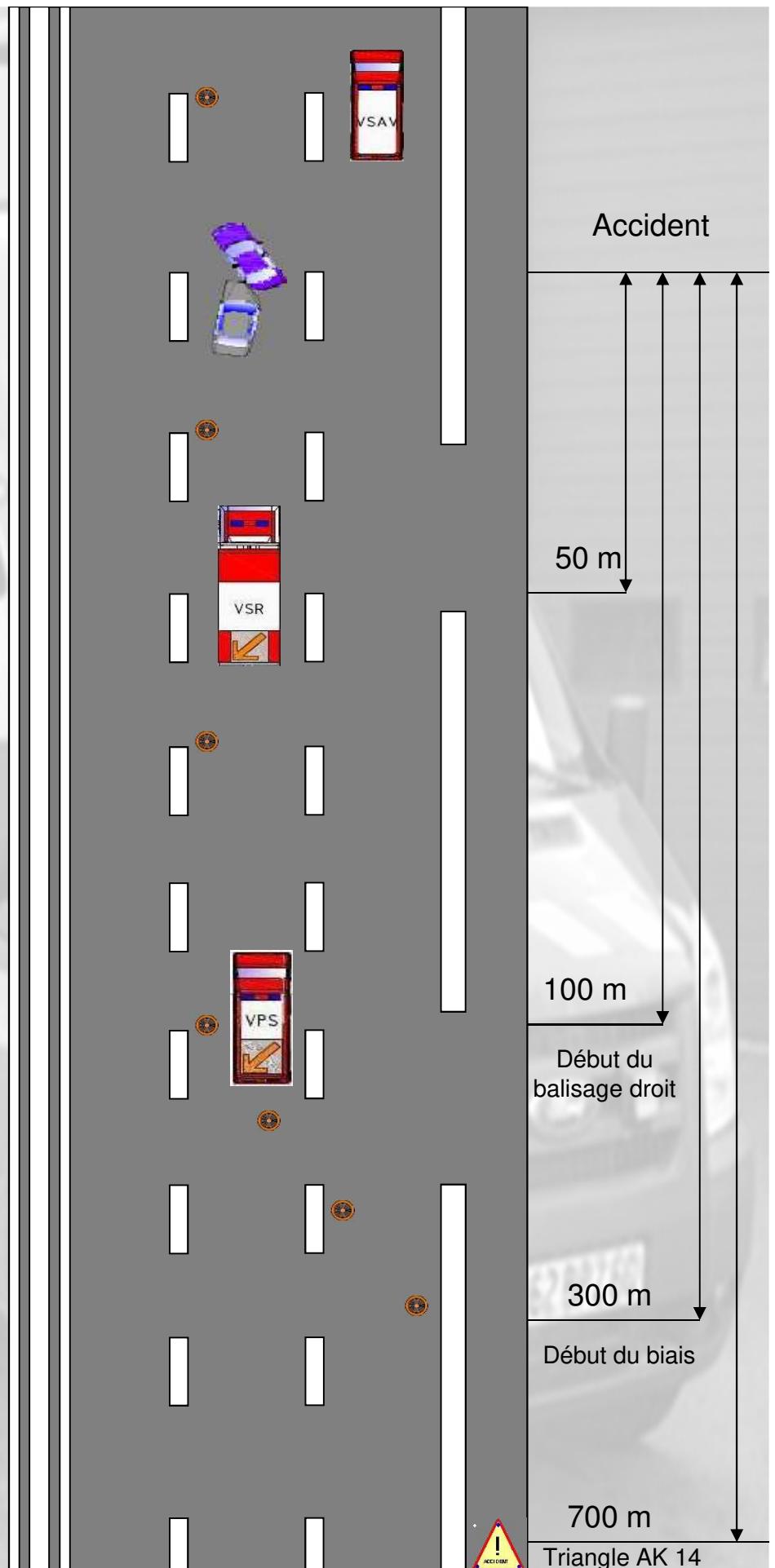
Intervention sur route à chaussée séparée

Voie 1
Protection complète



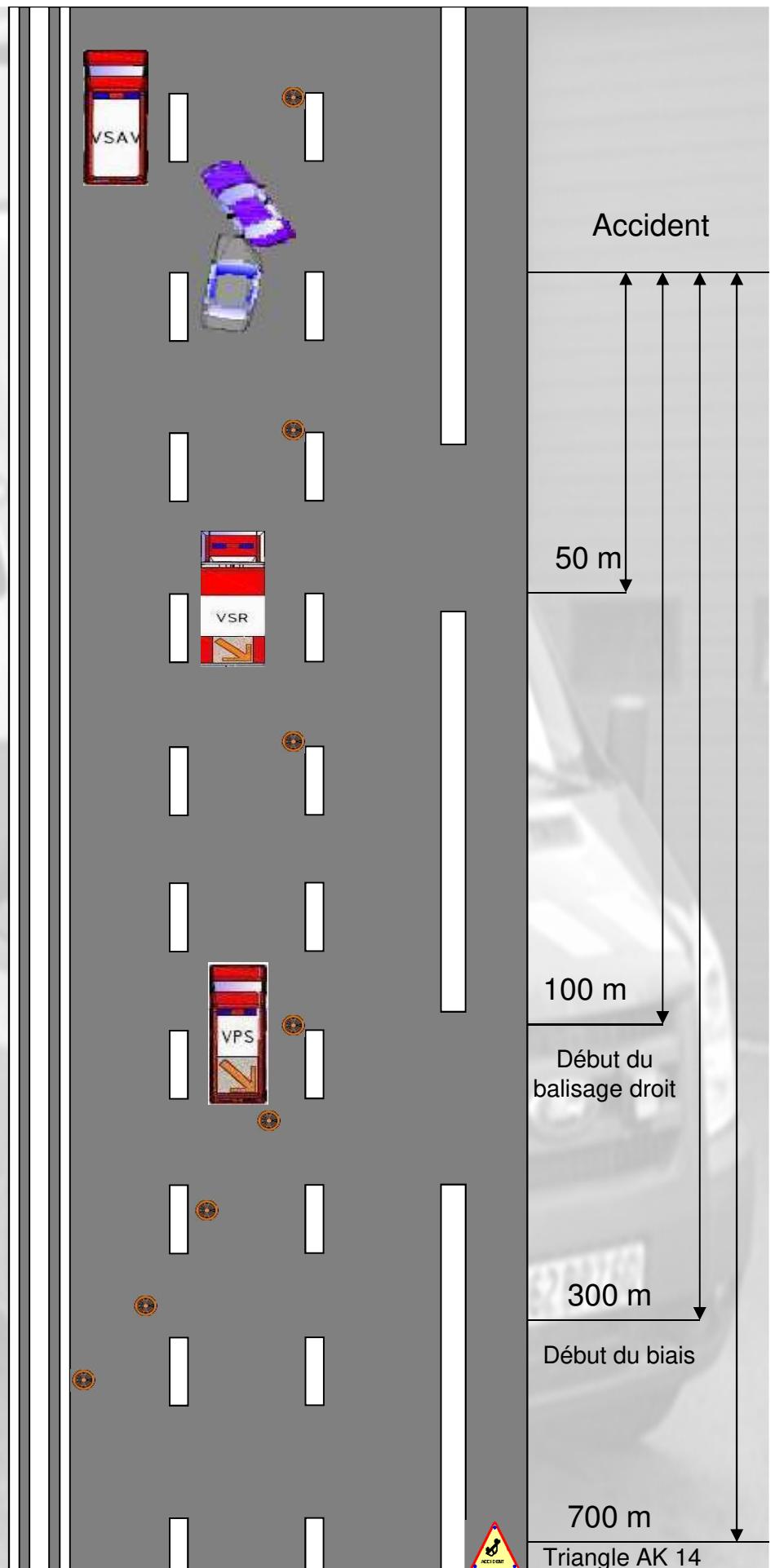
Intervention sur route à chaussée séparée

Voie 1 et voie 2
Protection complète



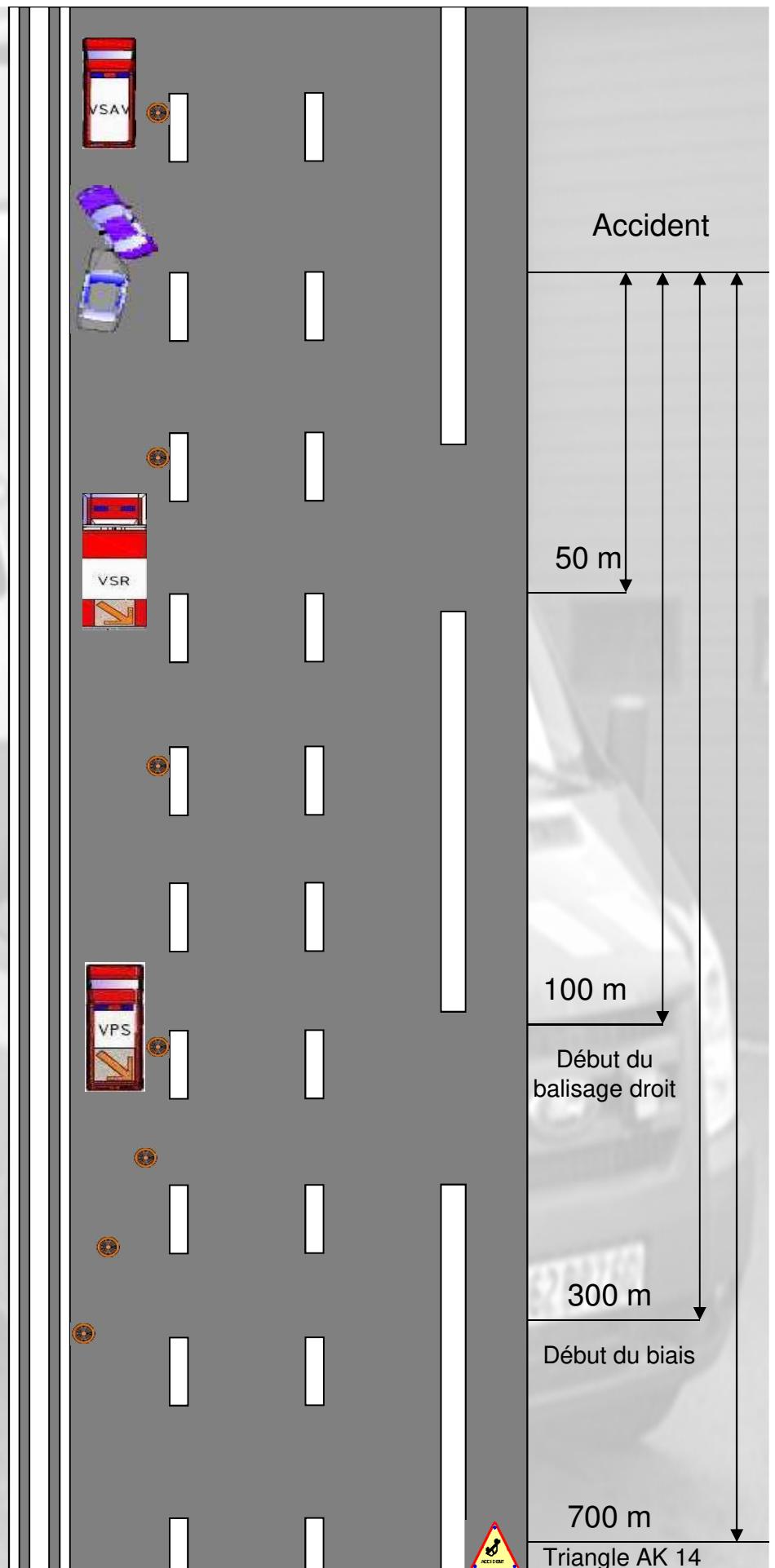
Intervention sur route à chaussée séparée

Voie 2 ou voie 2 et 3
Protection complète



Intervention sur route à chaussée séparée

Voie 3
Protection complète



Intervention sur route à chaussée séparée de nuit

exemple

Voie 1 et voie 2 Protection complète

Les balises auto-synchro se placent dans le biais et les plots lumineux à leds dans la signalisation droite.

Attention:

Ne pas mettre les plots lumineux à leds dans la zone éclairée par le VSR.

